

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 5 septembre 2007

N° 10 / 2006 - 2011

Présidence de M. Daniel Buache

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 6 et 27 juin 2007.
2. Démission de deux Conseillers communaux et d'une Conseillère communale.
3. Assermentation d'une Conseillère communale et de deux Conseillers communaux.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :
 - N° 18/9.07 Acceptation de la succession de M. Désiré Dufлот; (Commission des finances)
 - N° 19/9.07 Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour la réfection de la chaussée sud de la rue de Lausanne entre le Temple et la rue Dr-Yersin; (L & I)
 - N° 20/9.07 Demande d'un crédit de CHF 72'400.00 pour le remplacement des machines à compter la monnaie et à mettre en rouleaux; (SVI)
 - N° 22/9.07 Détermination d'un plafond d'endettement; (Commission des finances)
 - N° 24/9.07 Demande d'un crédit de CHF 250'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à La Gottaz, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite; (UDC)
 - N° 28/9.07 Demande d'un crédit de CHF 195'000.00 pour le remplacement de la surfaceuse de la patinoire. (EM)

7. Rapport de commissions :

N° 15/9.07 Octroi d'une aide financière à la Société coopérative immobilière "La Maison Ouvrière" pour la réalisation d'un immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39 comprenant 40 appartements.

8. Motion du Parti libéral "Financer la rénovation du patrimoine bâti de la Commune (Temple, Hôtel de Ville, etc.) en limitant l'accroissement de la dette communale" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

10. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte une modification à l'ordre du jour reçu par les Conseillers. Le point 2 sera modifié comme suit : Démission de deux Conseillers communaux et d'une Conseillère communale.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

M. Pierre Marc BURNAND propose de modifier le point 6 de l'ordre du jour en soumettant le préavis N° 18/9.07 " Acceptation de la succession de M. Désiré Duflot" à la Commission des finances. Cette procédure avait déjà été suivie avec le préavis N° 32/9.06 " Acceptation de la succession de Mme Elena Chanson".

De plus, M. Burnand s'insurge contre l'incohérence de la Justice de Paix, à qui il a fallu près de 30 ans pour établir qu'il n'y avait pas d'héritiers légaux dans cette affaire et qui laisse à la Commune un délai jusqu'au 4 octobre pour prendre position.

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Avant de suivre l'ordre du jour, le Président tient, au nom de toutes et tous, à rendre hommage à Mme Esther Burnand, Présidente sortante.

Esther, tu es arrivée récemment au terme de ton mandat, deux années de vice-présidence suivies d'une année au cours de laquelle tu as été « première citoyenne » de la Commune. C'est ainsi que début juillet, j'ai eu l'honneur de recevoir de tes mains, les clés de mes nouvelles fonctions.

Merci Esther pour tout le travail que tu as accompli au cours de ta présidence. Avec beaucoup de rigueur, tu as su diriger les débats de notre Conseil communal, en exerçant ton rôle d'arbitre avec fermeté, justesse et charisme.

C'est avec une franche convivialité que tu as mené ton bureau, glissant toujours un brin d'humour ou une attention pour ton entourage. Tu as assumé la quasi-totalité des représentations sans ménager ta peine, soulageant ainsi tes deux vice-présidents. C'est donc aux qualités dont tu as fait preuve au cours de cette année de présidence que je souhaite rendre hommage ce soir.

Eh oui, Esther, n'en déplaie à ta modestie, j'ai côtoyé une présidente efficace, consciencieuse, travailleuse infatigable, soucieuse du travail bien fait, assumant ses tâches avec rigueur et passion.

Et quel plaisir d'entendre tes discours ! Des propos modérés, réfléchis, toujours de circonstance, teintés d'humour, mais surtout dans une langue française souveraine. Jusqu'au discours que tu as prononcé la semaine dernière au souper des commissions et qui a enchanté toute l'assistance ! Tu as accompli un très beau parcours, tu as apporté ta touche personnelle en innovant tant au Bureau qu'au Conseil, osant prendre le risque de tes choix.

Esther, je t'adresse mes meilleurs vœux et te prie de bien vouloir accepter ces quelques fleurs en guise de remerciement pour cette belle année de présidence, pour ton dévouement à la cause de notre Commune et enfin, pour ton amitié et ta sollicitude.

Après l'hommage à Mme Esther Burnand, le Président poursuit :

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je tiens en premier lieu à vous remercier une nouvelle fois de mon élection, je vous ai promis que j'accomplirai ma tâche avec chaleur, amitié et dignité. Voici maintenant bientôt 10 ans que je suis entré au Conseil communal, après la satisfaction du travail effectué, que reste-t-il de ces dix années :

qui se souvient :

<i>du préavis 42/11.97</i>	<i>création de l'ACRM</i>
<i>du préavis 15/3.98</i>	<i>démolition et reconstruction de Couvaloup 12</i>
<i>du préavis 13/5.99</i>	<i>achat du petit train</i>
<i>du préavis 11/4.2000</i>	<i>réalisation d'un terrain de beach volley</i>

Qui se souvient des rapports et concours gagnés par notre vignoble en 1996, 97, 98, 99. C'est tout récent et en même temps c'est déjà très loin, les souvenirs s'estompent avec le temps.

En revanche ce qui va grandissant, ce sont les liens d'amitiés que nous tissons au fil des réunions du Conseil, des après Conseil, des commissions, des visites des biens communaux.

Je me souviens de cette fondue partagée dans nos alpages, par grand froid où nous nous serrions pour nous réchauffer, nous avions les pieds glacés et certains ont rapporté, en souvenir, un nez un peu rouge,.... ceci certainement à cause du froid.

Toujours dans nos alpages, l'année suivante, il faisait un temps magnifique, nous avions mangé dehors, je pense que cette fois.... c'est le soleil qui nous a rougi les joues.

Dans ces moments forts, il n'y a plus d'appartenance politique, nous ne partageons que l'amitié. Cette amitié qui se rencontre au coin d'une rue, au coin d'un café, cette poignée de main d'un ami qui vous fait du bien, ce petit bisou qui vous fait chaud au cœur.

Et puis, à Morges l'on n'est pas si à gauche ou à droite que ça, me semble-t-il : Dès ma première séance de Conseil communal, lorsque je suis entré dans cette salle et que je devais choisir ma place, je me suis dit, tient c'est bien curieux : Les Libéraux

vont s'asseoir tout à gauche, les Radicaux à droite des Libéraux, l'Entente à gauche des Socialistes qui vont tous s'asseoir à droite.

Blague mise à part, je suis persuadé que nous avons tous de bonnes intentions, lorsque nous devons faire des choix, notre opinion se forge en grande partie sur le vécu de chacun, la première valeur que nous devons conserver, c'est le respect de notre propre opinion, ceci en respectant également celle de notre voisin, ensuite la majorité décide.

Je forme le vœu que nos amitiés grandissent encore.

Le Président passe à l'ordre du jour.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

18 sont absents,

81 sont présents dont 3 seront assermentés en début de séance.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Carlos ARIAS

Frederico DA CAMARA NERY

Claudine DIND

Sylvie MOREL

Mathieu BORNOZ

Helder DE PINHO

Jean-Claude GOY

Christian SCHWAB

Roger CHRISTINAT

Rémy DELALANDE

Marie-France LENDVAI

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Mustapha CADIR

Xhavit GASHI

Urso POMPILIO

Okkes CADIR

Stéphane MERCIER

Brigitte DESPOND

Blaise PERISSET

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbaux des séances des 6 et 27 juin 2007

2. Communications de la Municipalité

N° 21/9.07 Rue Louis-de-Savoie – Création d'une voie de circulation réservée aux bus

N° 23/9.07 Annuaire des représentations et délégations municipales et des commissions consultatives

N° 25/9.07 Rapport annuel sur les associations intercommunales : ACRM, ERM, ARASMA ET protection civile (PCi)

N° 26/9.07 Municipalité en bref – Avril à Août 2007

N° 27/9.07 Communiqué du Conseil d'Etat, de l'UCV et de l'ADCV au sujet de la péréquation financière et répartition des tâches entre Confédération et Cantons

Dates prévues pour les séances du Conseil communal jusqu'en juin 2008 – correction d'une erreur.

3. Préavis de la Municipalité

N° 18/9.07 *Administration générale, culture et administration scolaire*

Objet : Acceptation de la succession de M. Désiré Duflot

N° 19/9.07 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour la réfection de la chaussée sud de la rue de Lausanne entre le Temple et la rue Dr-Yersin

N° 20/9.07 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 72'400.00 pour le remplacement des machines à compter la monnaie et à mettre en rouleaux

N° 22/9.07 *Municipalité en corps*

Objet : Détermination d'un plafond d'endettement

N° 24/9.07 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 250'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à La Gottaz, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite

N° 28/9.07 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 195'000.00 pour le remplacement de la surfaceuse de la patinoire.

4. Rapports de commissions

N° 15/9.07 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Direction des finances, économie et contrôle de gestion

Objet: Octroi d'une aide financière à la Société coopérative immobilière "La Maison Ouvrière" pour la réalisation d'un immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39 comprenant 40 appartements.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 6 et 27 juin 2007.

Le Secrétaire fait remarquer qu'il y a eu une confusion, en page 183 du PV N° 9 du 27 juin, entre l'Union nautique de Morges (UNM) et le Club nautique de Morges (CNM). Les mentions erronées seront corrigées dans la version définitive.

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

2. Démission de deux Conseillers communaux et d'une Conseillère communale.

Le Président a reçu les lettres de démission de M. Jürg Kirchhofer, de M. Olivier Narbel et de Mme Rose-Antoinette Ngo Pem Lissouk.

La démission de Mme Rose-Antoinette Ngo Pem Lissouk étant parvenue trop tardivement, son remplacement aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Jürg KIRCHHOFER est entré au Conseil en 1976. Il a fait partie de 74 commissions.

M. Olivier NARBEL est entré au Conseil en 1994. Il a fait partie de 25 commissions et en a présidé une.

Mme Rose-Antoinette Ngo Pem Lissouk est entrée au Conseil en 2006. Elle a participé à 4 commissions.

3. Assermentation d'une Conseillère communale et de deux Conseillers communaux.

Lors de sa séance du 28 août 2007, le Bureau a élu **Mme Iris RATKOCERI**, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, en remplacement de Mme Florence CARAÇA, **M. Bertrand GILLIARD**, du Groupe libéral, en remplacement de M. Jürg KIRCHHOFER et **M. Richard BOUVIER**, du Groupe libéral, en remplacement de M. Olivier NARBEL.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

4. Communications du Bureau

La cérémonie de passation des pouvoirs a eu lieu le mercredi 4 juillet 2007. Auparavant, le Bureau entrant en charge, a pu constater la bonne tenue des Archives du Conseil communal conformément à l'article 22, lettre e du Règlement du Conseil.

Le Bureau rend le Conseil attentif à la communication de la Municipalité concernant les nouvelles dates prévues pour la convocation du Conseil communal.

2007	2008
5 septembre	6 février
3 octobre	5 mars
7 novembre	2 avril (et non le 9 avril)
5 décembre	7 mai
et, le cas échéant, 12 décembre	4 juin
	25 juin pour la gestion et les comptes

La séance du 4 juin 2008 aura lieu au Centre de congrès de La Longeraie.

Le Président a reçu une invitation à la Journée romande de l'énergie qui se tiendra le 20 septembre à Montreux. Cette invitation est à la disposition de tout membre du Conseil intéressé.

Les élections fédérales au Conseil national et au Conseil des Etats auront lieu le 21 octobre, de même que les votations cantonales portant sur la Loi sur l'établissement cantonal des véhicules et des conducteurs et sur la révision de l'article 179 de la Constitution vaudoise. Les membres du Conseil qui désirent participer de manière volontaire au dépouillement sont priés de s'annoncer au Secrétaire. L'Assemblée de commune sera convoquée également le 11 novembre pour le 2^e tour de l'élection au Conseil des Etats et éventuellement pour l'élection des jurés cantonaux. Cette dernière élection peut être tacite si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Eric VORUZ annonce qu'il y a 5 communications orales, en plus des communications écrites N^{os} 21/9.07, 23/9.07, 25/9.07, 26/9.07 et 27/9.07.

M. le Syndic Eric VORUZ informe le Conseil qu'à l'occasion du 30^e anniversaire du décès de Mlle Nelty de Beausobre, survenu le jour de ses 90 ans, le 14 octobre 1977, elle propose de rappeler par une petite cérémonie le souvenir de cette famille venue se réfugier à Morges vers 1700. Mlle Nelty de Beausobre est la dernière descendante de la Famille de Beausobre et a institué la Commune de Morges comme unique héritière.

La Municipalité tient donc à rappeler l'important patrimoine dont la Ville de Morges a bénéficié et voulons par une brève commémoration témoigner une nouvelle fois notre reconnaissance à Mlle de Beausobre

mercredi 3 octobre 2007, à 18 h. 45

(avant la séance du Conseil communal) dans le parc de Beausobre, à l'endroit où ses cendres ont été déposées, puis dans les foyers de Beausobre.

En date du 5 juin 2007, le Centre de vie enfantine a déposé un dossier à l'OFAS, afin d'obtenir une aide financière pour l'augmentation de l'offre de la structure d'accueil parascolaire « Chalet Sylvana ». **Mme la Municipale Nuria GORRITE** informe le Conseil qu'en date du 19 juillet 2007, la Municipalité a reçu une information de l'OFAS, confirmant le dossier comme recevable et complet, demande portant le N° 1223. Suite au préavis favorable du Canton de Vaud, une décision

définitive d'octroi de l'aide financière a été reçue le 21 août 2007.

Par conséquent, la Direction de la jeunesse et de la sécurité sociale a droit à l'aide financière à partir du 27 août 2007, pour une durée de 3 ans pour l'augmentation de l'offre de la structure d'accueil parascolaire « le Chalet Sylvania », selon l'art. 12 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants.

Pour le calcul de l'aide financière, les places suivantes seront prises en considération, à savoir : 27,6 nouvelles places durant la période scolaire et 6 nouvelles places durant la période des vacances scolaires.

Mme la Municipale Nuria GORRITE informe le Conseil qu'à l'instar d'autres entreprises, la Société Eaton, qui s'est récemment installée à Morges, favorise le secteur du « social involvement », que l'on pourrait traduire par « implication de l'entreprise et de ses collaborateurs en faveur de la société civile ». Aussi, cette firme s'est-elle approchée de la Municipalité, par le biais de la PEC, pour déterminer de quelle manière elle pourrait s'impliquer dans un projet en faveur de la Ville. En collaboration avec la Direction des espaces publics, elle a décidé d'offrir un aménagement ludique supplémentaire pour la place de jeu à l'entrée de la piscine communale, en finançant la fourniture d'un jeu combiné, son montage ainsi que la pose de dalles synthétiques de sécurité pour un montant de plus de CHF 22'000.

L'aménagement devrait être terminé d'ici à la mi-septembre et une petite inauguration publique sera organisée, à laquelle nous ne manquerons pas de vous convier en temps voulu.

La Municipalité tient à saluer cette initiative qui s'inscrit à la satisfaction de tous les partenaires dans une collaboration public - privé particulièrement appréciée et remercie d'ores et déjà publiquement l'Entreprise Eaton de son geste qui ne manquera pas d'être salué par de nombreux jeunes Morgiens .

Mme la Municipale Nuria GORRITE communique au Conseil que, conformément aux volontés exprimées dans le programme de législature de la Municipalité, la Direction de la jeunesse et de la sécurité sociale a conduit une réflexion visant à la création d'un programme de prévention et d'aide au désendettement. En effet, l'évolution inquiétante du nombre de personnes touchées par le phénomène a conduit plusieurs responsables de l'action sociale à développer une action publique pour tenter d'infléchir la tendance au surendettement, notamment des jeunes adultes, catégorie particulièrement exposée.

La Commune de Morges a souhaité développer ce projet à l'échelle régionale, aussi l'ARASMA a-t-elle sollicité le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour qu'il accepte de financer un projet de prévention de l'endettement non maîtrisé spécifique à notre région d'action sociale.

Aujourd'hui ce dispositif a été validé par le Conseil de politique sociale qui l'a reconnu comme prestation figurant au catalogue des prestations financées par la facture sociale. Le dispositif est en place et les cours de prévention débuteront le 27 septembre 2007. Ils seront dispensés par des bénévoles formés par Caritas dans le cadre de la mesure AGIR (Aide à la Gestion Individuelle des Ressources).

Cette mesure propose 12 modules de formation et un accompagnement individualisé aux participants. Ces modules de 3 mois ont pour objectif d'aider à comprendre toutes les problématiques liées à la gestion de la vie quotidienne : paie-

ments, fonctionnement des assurances, assurer les paiements mensuels, gérer les recommandés, mettre de l'ordre dans les dossiers administratifs, maîtriser un budget personnel ou remplir une déclaration d'impôt. Un accompagnement individuel vient compléter cet apprentissage pour répondre aux difficultés rencontrées par chaque participant dans sa situation personnelle.

AGIR est une formation qui met l'accent sur l'auto-apprentissage, où chaque participant est invité à mettre en pratique les connaissances acquises. Cette mesure constitue également une suite logique et nécessaire aux séances de prévention de l'endettement mises en place par le DSAS en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs (FRC).

Ce travail se fera en collaboration avec l'Office régional de placement, les agences d'assurances sociales et l'Office des poursuites.

Mme la Municipale Nuria GORRITE rappelle que, convaincue de la nécessité pour la Ville de Morges et sa région de disposer d'une piscine couverte, la Municipalité a souhaité reprendre ce dossier et élargir ses réflexions diverses.

Ainsi, elle a déposé un préavis le 2 novembre 2005 (N° 46/11.05) pour étudier la faisabilité de couvrir à moindres frais le bassin olympique. Ce préavis a été accepté le 5 avril 2006 (rapport N° 22/4.06). Pour mener à bien cette étude, la Municipalité a nommé un comité de pilotage, mandaté un bureau d'ingénieurs en génie civil et un consultant en matière d'énergie et de thermique du bâtiment. Plusieurs options et variantes techniques ont été examinées sous l'angle technique, juridique et financier. De même, une étude de potentiel du site a été réalisée.

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur l'énergie, les variantes présentant une faible isolation thermique ont sérieusement été remises en question. Cependant, la Municipalité vous confirme aujourd'hui sa volonté politique d'aller de l'avant pour la réalisation, sous une forme ou une autre, d'une piscine couverte dans les prochaines années. C'est la raison pour laquelle des montants sont prévus au budget des dépenses d'investissement.

Le comité de pilotage a actuellement terminé ses réflexions et attend le rapport de l'ingénieur sur la couverture du bassin olympique qui est en phase de rédaction finale. Sur la base de celui-ci, la Municipalité déterminera ses options stratégiques pour l'avenir de ce dossier et elle les communiquera au Conseil communal qui, naturellement, sera invité à se prononcer. L'exécutif s'engage à présenter ses réflexions avant la fin de l'année.

La discussion est ouverte sur ces communications.

M. Laurent PELLEGRINO intervient au nom du Groupe radical à propos de la communication écrite N° 21/9.07 concernant la création d'une voie de circulation réservée aux bus à la rue Louis-de-Savoie.

Soucieux du dommage économique causé aux commerçants du Centre-ville et préoccupé par l'insécurité provoquée par l'absence de marquage et l'augmentation de la vitesse des véhicules sur ce tronçon, le Groupe radical pose à la Municipalité les questions suivantes :

Suite au recours déposé, un effet suspensif a-t-il été accordé par le Tribunal administratif ?

Dans l'affirmative, la Municipalité va-t-elle faire repeindre le marquage antérieur en attendant l'issue de la procédure qui peut être encore longue ?

Quelles sont les poches de parking auxquelles la Municipalité fait allusion dans sa communication ?

Comment se fait-il que la Municipalité ait procédé à des travaux avant la fin du délai de recours ?

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

M. Jean-Marc PASCHE revient sur la communication N° 23/9.07 et l'annuaire des représentations et délégations municipales et des commissions consultatives qui l'accompagne. Il remercie la Municipalité pour son travail, lequel va au delà du vœu émis par M. Pierre Marc Burnand.

A la lecture de ce fascicule, M. Pasche constate de nombreuses discordances entre la composition de certaines commissions consultatives et les règlements de ces commissions. Par exemple, la Commission consultative du Centre culturel de Beausobre devrait comprendre 3 Municipaux, elle n'en a que 2, d'autre part, la Commission des finances devrait avoir un représentant à cette commission, lequel n'a, semble-t-il, jamais été nommé.

M. Pasche ne désire pas citer devant le Conseil tous les points qui lui semblent peu clairs. Il soumettra une liste écrite de ses questions à la Municipalité et la prie de répondre lors d'une prochaine séance du Conseil.

M. le Syndic Eric VORUZ fait remarquer que les règlements de ces commissions ont été écrits il y a longtemps et ne sont parfois plus en accord avec la situation actuelle. D'autre part, il s'agit là de commissions consultatives de la Municipalité qui est libre de décider de leur composition.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER est étonné par la réponse de la Municipalité. Tout d'abord, le règlement cité par M. Pasche date de 2000 : il n'est donc pas si ancien. De plus, il trouve incongru que la Municipalité d'une part, édicte des règlements et d'autre part, décide de ne pas les respecter.

M. Busslinger souhaite que la Municipalité mette en accord les commissions consultatives et leurs règlements respectifs, que ce soit en modifiant le règlement ou en modifiant la composition de la commission.

M. Eric DECOSTERD cite le préambule de la communication écrite N° 26/9.07 "Municipalité en bref" : *Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.*

Or, les informations de cette communication ne concernent que des annonces d'activités futures qui ne sont pas toutes le fait de la Municipalité.

Pour M. Décosterd, il s'agit d'une sorte d'agenda et non d'une information sur les activités de la Municipalité. Il suggère que ce communiqué soit appelé "Agenda" ou alors qu'il informe sur les activités de la Municipalité.

M. le Syndic Eric VORUZ déclare que la Municipalité tiendra compte de ces remarques.

La parole n'est plus demandée.

6. Préavis de la Municipalité

N° 18/9.07 Acceptation de la succession de M. Désiré Dufлот

Ce préavis est soumis à la Commission des finances.

N° 19/9.07 Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 pour la réfection de la chaussée sud de la rue de Lausanne entre le Temple et la rue Dr-Yersin

Les commissaires sont MM. :

Jean-Jacques AUBERT	Claude BRUNNER	André CARRARA
Helder de PINHO	François HENRY	Bastien MONNEY
Jean-Jacques REGAMEY		

N° 20/9.07 Demande d'un crédit de CHF 72'400.00 pour le remplacement des machines à compter la monnaie et à mettre en rouleaux

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Richard BOUVIER	Béatrice GENOUD
Sylvie MOREL	Geneviève REGAMEY	Eddy STREIT
Jürgen WOELKI		

N° 22/9.07 Détermination d'un plafond d'endettement

Ce préavis est soumis à la Commission des finances.

N° 24/9.07 Demande d'un crédit de CHF 250'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à La Gottaz, participation de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Nathalie BERDAT	Claude BRUNNER	Anne-Françoise COSANDEY
Cedric FAVRE	Arthur MERCIER	Claude RANDIN
Giulio ZENONI		

N° 28/9.07 Demande d'un crédit de CHF 195'000.00 pour le remplacement de la surfaceuse de la patinoire

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Laurent BEAUVERD	Max BINZ	Eva FROCHAUX
Anne-Claire GIVEL FUCHS	Florence MAGES	Sylvain MICHOU
Iris RATKOCERI		

7. Rapports de commissions

N° 15/9.07 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Direction des finances, économie et contrôle de gestion

Objet : Octroi d'une aide financière à la Société coopérative immobilière "La Maison Ouvrière" pour la réalisation d'un immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39 comprenant 40 appartements.

M. Theophil LUTZ, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à porter au budget annuel, dès 2008, les crédits nécessaires pour assurer la prise en charge, sur une période de 15 ans, dès l'entrée des locataires, d'une aide au loyer égale à celle versée par le Fonds cantonal de péréquation et calculée sur les charges brutes de l'immeuble;
2. de dire que les autorisations légales demeurent réservées;
3. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Marlyse Goumaz et consorts "Pour une réactivation de la politique du logement à prix abordable dans la commune de Morges".

8. Motion du Parti libéral "Financer la rénovation du patrimoine bâti de la Commune (Temple, Hôtel de Ville, etc.) en limitant l'accroissement de la dette communale" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

Monsieur le Syndic Eric VORUZ rappelle que la détermination de la Municipalité a été remise par écrit aux membres du Conseil. Elle est la suivante :

Les motionnaires demandent la vente de 40% des actions de la Romande Energie détenues par la Ville de Morges pour le financement de la rénovation du patrimoine communal bâti, notamment pour le Temple et l'Hôtel de Ville.

Il est aussi rappelé que nous sommes propriétaire de 12'920 actions dont la valeur, dépendant du cours, est à ce jour d'environ 20 millions de francs.

Nous nous permettons également d'apporter quelques informations supplémentaires sur les liens entre les collectivités publiques et la Romande Energie. Par décret du 26 novembre 1951, les concessions accordées à la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe sont renouvelées et étendues. De plus, le Grand Conseil subordonne à cette décision la modification des statuts de la société, qui deviendra le 1^{er} janvier 1955 la Compagnie vaudoise d'électricité (puis la Romande Energie Holding SA), et la structure du capital. L'Etat de Vaud souscrit pour 40% et les communes pour 30%, tandis que le solde est notamment réservé à la Banque Cantonale Vaudoise et aux établissements sous le contrôle de l'Etat. C'est dans ce cadre légal que la Ville de Morges, comme nombre de communes vaudoises, devient actionnaire de l'actuelle Romande Energie. Il est aussi à relever que ce capital devait alors faire partie du patrimoine administratif de la commune.

Le 20 septembre 2005, le Canton de Vaud, 51 communes et la Banque Cantonale Vaudoise signent une convention par laquelle les membres s'interdisent de céder les titres conventionnés (actions) qu'ils détiennent. La commune détient à ce moment 12'920 actions dont 9'690 sont conventionnées, soit 75%. Le 19 janvier 2006, 72 nouvelles communes ont adhéré à la convention.

La situation de la Ville de Morges n'est pas un cas particulier, elle s'inscrit dans le cadre du décret du Grand Conseil et, comme les grandes communes de Lausanne, Monteux, Vevey et Yverdon-les-Bains, elle détient plus de 10'000 actions.

Il est aussi important de relever que lors de la votation du 22 septembre 2002, la Loi sur le marché de l'électricité (LME) a été refusée par 69.1% des morgiens, comme d'ailleurs par les vaudois (68%) et l'ensemble des confédérés (52.6%). Comme le disait alors le Conseil d'Etat, la population a voulu montrer à ses autorités qu'elle tenait à un approvisionnement sûr en électricité et au maintien d'un service public de qualité. Mais elle a aussi marqué par ce vote son attachement à conserver en mains publiques les différentes entreprises électriques du pays.

Nous devons aussi relever que la Romande Energie est un acteur économique et un contribuable prépondérant de notre commune.

Si le principe d'une vente est acquis, il sera aussi nécessaire d'en évaluer la quantité et le moment opportun. Si nous étions dans un marché complètement libre, le cours de l'action serait certainement un élément important dans ce choix dans le but de réaliser la meilleure vente possible. Notre situation est un peu différente, nous devons également réaliser cette vente en fonction de notre besoin de trésorerie qui, rappelons-le, est actuellement excédentaire.

Après avoir remboursé en date du 29 juin 2007 un emprunt BCV de CHF 5'000'000 arrivé à échéance, la Municipalité remboursera pour la fin de l'année cinq emprunts entre CHF 150'000 et CHF 800'000 pour un total de CHF 2'840'000 afin d'améliorer la gestion de la dette.

Le plan des investissements nécessaire à la détermination du plafond d'endettement sera également un facteur déterminant dans le choix de la période de vente, ceci afin de ne pas avoir des liquidités en excès. Notre planification prévoit la vente pour un montant de CHF 3'000'000 en 2008 et de CHF 2'000'000 en 2009.

Finalement, il y aura également lieu de tenir compte de la procédure de vente des actions conventionnées qui a été fixée par la Romande Energie. Cette procédure devra être planifiée à l'avance et demande environ 6 mois.

La marge de manœuvre pour une vente n'est donc pas totale pour la Ville de Morges; cependant, *la Municipalité accepte la prise en considération de la motion pour une vente partielle de ses actions* auprès de la Romande Energie pour financer ses investissements.

La discussion est ouverte.

Au nom du Groupe libéral, **Mme Esther BURNAND** remercie la Municipalité pour son travail. Le Groupe libéral est satisfait de la détermination de la Municipalité et encourage le Conseil à prendre cette motion en considération.

Considérant d'une part, que la population s'était à l'époque prononcée contre la libéralisation du marché de l'électricité et d'autre part, que cette motion va dans le sens de cette libéralisation, **M. Sébastien FETTER** propose que la motion soit renvoyée en commission pour approfondir ce point.

La parole n'est plus demandée.

La proposition de M. Fetter étant appuyée par plus de 10 membres du Conseil, la motion est renvoyée en commission.

9. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

Monsieur le Syndic Eric VORUZ rappelle qu'il reste encore 4 questions en suspens dont 2 recevront une réponse ce soir.

Répondant à la question de Mme Brigitte Coendoz concernant l'Association Zen Do Ryu, **M. le Municipal Yves PACCAUD** fait remarquer en préliminaire qu'il n'y a pas eu de changement d'affectation du local, contrairement à ce qui avait été affirmé.

Suite à la visite de la Commission de prévention des incendies, la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable a reçu, le 12 juillet dernier, des représentants de la Gérance Bernard Nicod SA et des propriétaires afin de mettre cette surface commerciale en conformité.

Un contrôle des locaux a été effectué le 15 juillet par le chargé de sécurité de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA). La Direction de l'aménagement du territoire et développement durable a accepté de prolonger le délai de mise en conformité au 30 septembre 2007.

Mme la Municipale Nuria GORRITE répond à Monsieur Roger Christinat qui, lors de la séance du 6 juin 2007, demandait que la table panoramique située au droit du débarcadère soit remise en état. Le nettoyage des graffitis a été réalisé dans le courant du mois d'août 2007.

Pour information, la table d'orientation en marbre de Colombey, située devant le débarcadère, sur le quai Lochman, a été fournie par Monsieur David Doret, marbrier sculpteur, en 1886. Cette table est inscrite dans l'inventaire du recensement architectural du canton de Vaud, sous la valeur 2, ce qui signifie que cet objet est remarquable.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Eric Teysseire, conservateur cantonal, qui confirme que cet objet est intéressant et doit être conservé. Par contre, compte tenu de sa position géographique, cette table d'orientation pourrait être déplacée le long des quais, plus à l'Ouest, vers les jumelles. Un déplacement éventuel ainsi qu'une remise en état complète sont à l'étude.

M. Roger Christinat étant excusé ce soir, la réponse lui sera envoyée par poste.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

10. Questions, vœux et divers

M. Bertrand GILLIARD rappelle que l'année prochaine verra la première phase de l'ouverture du marché de l'électricité. Dans cette optique, il demande à la Municipalité de renseigner le Conseil sur la consommation électrique (en kWh) globale de la Commune.

Mme Catherine HODEL se fait le porte-parole d'habitants de la PPE Pré-Maudry Panorama au chemin de la Grosse-Pierre 5/5bis qui ont adressé un courrier à la Commune faisant part de leur inquiétude quant à l'augmentation du trafic et du non-respect de la vitesse limite depuis l'ouverture du parc de stationnement des collaborateurs de l'Hôpital de zone.

En effet, de nombreux chemins débouchent sur le chemin de la Grosse-Pierre qui est également très utilisée par les écoliers qui attendent le bus. De plus, la circulation est encore augmentée par les nouveaux habitants du chemin de la Vernardaz.

Les habitants de la PPE Panorama ont demandé si un aménagement du chemin de la Grosse-Pierre, des contrôles ou une vitesse limite plus basse étaient prévus. Ils ont reçu la réponse suivante : *En l'état, il n'est pas prévu de modification de structure de l'artère précitée dans un prochain avenir. Toutefois, un projet de Zone 30 dans le secteur Pétoleyres/Grosse-Pierre est en cours de réflexion.*

Les habitants s'inquiètent du délai et souhaitent des mesures pour limiter les risques d'accident et de nuisances, voire une accélération de l'étude ci-dessus.

Les habitants du quartier de Prellionnaz jouissent d'une qualité de vie élevée grâce à son calme, sa verdure et ses constructions scolaires et ses transports publics à proximité. C'est ce qu'affirme **M. Vincent JAQUES**. Actuellement, aucun commerce n'est implanté à Prellionnaz et les habitants du quartier se rendent au Centre commercial de la Gottaz en traversant le terrain de La Longeraie

par un chemin piétonnier. Ce chemin est également emprunté plusieurs fois par semaine par les petits élèves des classes enfantines qui se rendent à La Longeraie pour leur leçon de gymnastique.

Or, ce trajet est périlleux, autant pour les adultes que pour les enfants. Ce chemin est parsemé de nombreux nids de poule qui, par temps de pluie, le rendent presque impraticable. De plus, ce chemin est parsemé de crottes de chiens qui rendent le parcours bien désagréable.

Faisant écho à des plaintes d'habitants du quartier, M. Jaques demande à la Municipalité si elle peut faire remettre en état ce chemin, veiller à ce qu'il ne se détériore pas en cas de mauvais temps et faire installer à mi-parcours un distributeur de sachets pour les excréments canins.

M. Philippe BECK se réfère au journal de la Fédération romandes des consommateurs (FRC), qui s'appelait à l'époque "J'achète mieux", dénonçait, en mai et juin, une pratique singulière : la transmission régulière au Bureau vaudois d'adresses (BVA) des adresses des citoyens par le contrôle des habitants

Selon la FRC, les Vaudois qui refusent que leurs coordonnées soient utilisées pour des envois publicitaires n'ont d'autre ressource que de contacter eux-mêmes le contrôle des habitants de leur commune. De manière plus ou moins uniformisée, il leur est signalé qu'ils doivent faire une demande écrite avec les coordonnées complètes. Cette requête officielle est ensuite envoyée au BVA. Une autre solution consiste à s'inscrire directement sur la Liste Robinson tenue par l'Association suisse de marketing direct. La FRC s'insurge contre le manque de transparence qui entoure ces transmissions de renseignements et exige que chaque commune informe les nouveaux arrivants quand ils s'inscrivent au contrôle des habitants.

M. Beck désire que la Municipalité renseigne le Conseil sur la pratique en vigueur à Morges et, si notre Contrôle des habitants n'informe pas encore les nouveaux habitants, que la Municipalité en instaure désormais la pratique systématique et qu'elle pourvoie à ce que seuls les habitants qui l'acceptent explicitement voient leurs coordonnées transmises au BVA. En outre M. Beck désire que la Municipalité étudie comment les habitants actuels pourraient également être mis au courant de la possibilité de retirer leur adresse du BVA.

M. Frédéric AMBRESIN informe le Conseil que le Parti socialiste organise une grande fête populaire le 29 septembre dès 10 heures sur la place de l'Eglise. Les membres du Conseil sont cordialement invités à cette occasion.

La Municipalité répondra aux questions lors d'une séance ultérieure.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21 h. 35.

Le Président :

Le Secrétaire :

Daniel Buache

Pierre Ethenoz